Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

N°4 – Février 2013

Appel aux citoyens consommateurs

Déjà le n°4 de notre feuille de chou. Grâce aux syndicats de l'UNSA et aux associations amies, la diffusion se fait maintenant dans tout le Languedoc-Roussillon. Et à chaque parution des lecteurs réagissent aux informations.
Mais il faut la faire vivre encore plus par vos témoignages de citoyens consommateurs.
Au quotidien, nous découvrons de nouveaux problèmes, souvent nous les devançons : les circuits courts mis en avant par notre action pendant le mois de l'Origine et de la qualité, les crédits révolving et les incroyables crédits sur les équipements en énergies renouvelables, l'hypocrisie des soldes devenues maintenant déstockage, les faux rabais, etc.
Les sujets de révolte sont nombreux, aidez-nous à dénoncer ce qui vous étonne, vous choque ou vous agresse. Soyons les acteurs de la révolution consumériste.

Sommaire

Edito

1. Cheval et viande hachée
2. 1 personne = 1 place = 1 ceinture
3. Quelques info

Supplément

- L'Adéic, c'est quoi
- J'adhère à l'Adéic

Cheval et viande hachée

Dès le 10 février, l'Adéic a envoyé un communiqué à tous les membres du Conseil national de l'alimentation (CNA) pour faire connaitre la position de notre association dans une situation de crise touchant la traçabilité de la viande dévoilée la veille.

Nous avons en mémoire qu'il y a deux ans des contradictions, des fausses nouvelles, déclarations ont été jetées en pâture dans toute la presse écrite, parlée, télévisée au sujet des farines animales pour les volailles et la filière porcine, alors qu'il ne s'agissait que d'une étude.

Pour la viande hachée bœuf/cheval, il semble s'agisse d'un fait avéré et les titres de la presse de ce dimanche sont directs : *Scandale des plats au cheval : Spanghero dans la tourmente,* (Midi Libre*), Du cheval à la place du bœuf – tromperie sur les plats surgelés* (Aujourd'hui en France), *Findus : le scandale des lasagnes au cheval secoue l'Europe* (Internet Nouvel Observateur), etc.

Ce qui nous parait gênant dans cette « communication », c'est qu'on affirme qu'il y a tromperie, mais qu'il n'y aurait pas de risque sanitaire. Encore faudrait-il savoir comment fonctionnent les lieux d'abattages roumains et pister le surprenant circuit des viandes avant le hachage et le conditionnement d'un produit aussi fragile que la viande déstructurée ?

Une fois de plus le consommateur va perdre confiance sur l'ensemble d'une catégorie de produits mêlant dans leur inquiétude produits surs et produits à risques. Pour le rassurer, l'Adéic prône le retour aux circuits courts et un contrôle plus important des services de l'Etat, qu'il convient de renforcer, afin de ne pas hypothéquer la sécurité alimentaire aux seuls résultats des démarches d'autocontrôle au sein des entreprises.

Quelques chiffres sur l'affaire : 550.000 € de profit, 4,5 millions de plats frauduleux, 750 tonnes de viande de cheval, 300 salariés, pays européens, 4 grandes sociétés (Findus, Comigel, Spanghero, Nestlé) et leurs filiales, 3 ministres et 2 traders.

1 personne = 1 place = 1 ceinture

Le décret de 2006 qui prévoit que chaque passager d'un véhicule léger occupe seul une place équipée d'une ceinture de sécurité est applicable depuis 2008. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les cars et les minibus. Cela concerne notamment les transports scolaires.

Dans son édition du 24 octobre 2012, La Nouvelle République du Centre faisait savoir que le préfet du Loiret avait adressé une amende de 135 euros aux parents de 126 collégiens qui n'avaient pas bouclé leur ceinture dans le car scolaire. Les parents protestent qu'aucune prévention n'a été faite.

Force est de constater l'absence de rappel à la règle. Le plus souvent, il faut aller chercher le logo dans un coin discret. En Grande-Bretagne et en Belgique, les cars ne peuvent pas démarrer si toutes les ceintures ne sont pas bouclées. Les sociétés de transport, à commencer par la SNCF qui affrète de nombreux autocars, ne pourraient-elle faire un rappel à la consigne avant le départ ? Après tout, les compagnies d'aviation le font bien. L'ADEIC Languedoc Roussillon vient d'écrire au

Directeur Régional de la SNCF pour l'encourager dans ce sens.

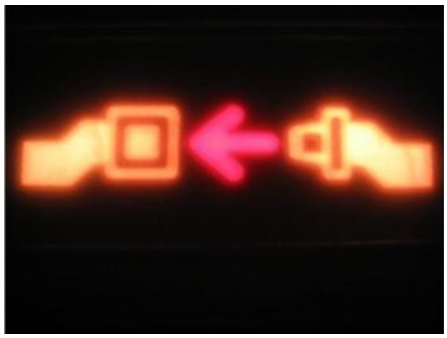

http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/le-vehicule/la-ceinture-de-securite

Conseil pour vos achats sur l'internet

N'oubliez pas de toujours garder une preuve écrite du descriptif de l'objet ou du service acheté. Imprimer l'annonce de la proposition de vente quel que soit le site, que l'objet acheté soit neuf ou d'occasion.

Quelques infos

1er au 7 avril 2013
Semaine du Développement durable

Comme chaque année, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie organise la semaine du développement durable, du 1er au 7 avril !

En 2013, la semaine sera en phase avec le débat national sur la transition énergétique porté par le ministère de l'Ecologie. Comment passer d'une économie basée sur les énergies non-renouvelables vers un « bouquet énergétique » fondé sur les énergies renouvelables, sur une meilleure efficacité et sur la sobriété énergétique ?
Un appel à projet est lancé auprès des collectivités, associations, entreprises, administrations, établissements scolaires sur les thèmes suivants :
· sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique
· apporter des solutions concrètes pour agir
· inciter chacun à adopter des comportements responsables
Au-delà du thème de la transition énergétique, l'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques du développement durable : énergie, consommation, emplois verts, formations développement durable, ville durable, déchets, habitat, transports, biodiversité, alimentation, eau, tourisme / loisirs, sport, responsabilité sociétale des entreprises, etc. Pour présenter votre projet vous avez jusqu'au **vendredi 15 mars 2013 à 18h** sur le site

www.agissons.developpement-durable.gouv.fr

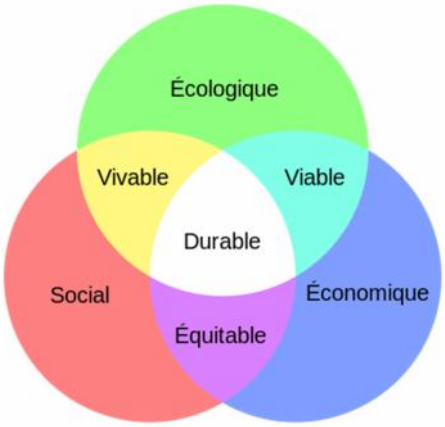

Schéma du développement durable. Schéma présenté par A. Villain, géologue, en 1993. Il reprend les grands thèmes développés lors de la préparation de la Conférence de Rio (juin 1992).

Le Centre d'Information sur le droit des femmes et des Familles CIDFF du GARD

Offre un lieu d'accueil libre, sans rendez-vous, ouvert 5 jour sur 7.
Ecoute les personnes victimes de violence

L'accueil de jour assure un accueil inconditionnel, une écoute favorisant l'expression et l'échange, une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants et enfin une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel.
ALES - Service FAS, 8 rue Romain Rolland
30100 Alès 04 66 52 22 68 / 06 45 26 99 14
NIMES - 4 rue de l'Ancien Vélodrome
30000 Nîmes 04 34 39 04 31
http://www.cidff30.fr/

Toutes vos suggestions seront les bienvenues pour améliorer les feuilles de chou

Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur Languedoc-Roussillon

123, chemin de la garrigue – 30500 Saint Julien de Cassagnas – tel 04 66 61 75 90
adeicgard@club-internet.fr

PAN SUR LE CHOU !

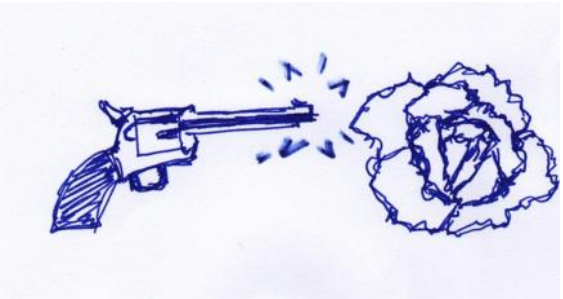

DL ADEIC

Euréka ! J'ai trouvé des sources photographiques et documentaires libres de droits. Les recherches sont un peu longues, mais elles permettent d'animer les feuilles de chou. DL

Du nouveau sur Internet pour les consommateurs naïfs

Des sociétés vous proposent de vous abonner à un réseau de publicité d'entreprises qui le cas échéant peuvent consentir un rabais ! L'abonnement est de 12 euros par mois. Le prélèvement se fera sur votre compte bancaire de la victime sans que vous donniez un accord écrit. Seulement la société se trouve en Suisse et devinez la suite…

Une date à retenir

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADEIC 30
vendredi 15 mars 2013 à 9h30
Au Lycée technique hôtelier Marie Curie.
Route de Florac. Saint Jean du Gard

Repas au restaurant d'application du Lycée - participation aux frais du repas 17€

L'Adéic c'est quoi ?

Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur

Les entreprises se concurrencent de façon de plus en plus agressive. Elles tentent d'imposer de nouveaux modes de consommation. L'action des pouvoirs publics dans ce domaine n'est pas toujours lisible. Le consommateur isolé est une cible fragile. L'Adéic se donne pour mission de le défendre quand il est abusé, de l'informer pour lui éviter des erreurs dans ses choix, de l'éduquer car à tout âge il peut modifier ses comportements pour sa sécurité, sa santé, son environnement et son budget.

Créée en 1983 par la Fédération de l'Education Nationale, l'Adéic est implantée dans 69 départements. Elle est agréée depuis 1984 par le Garde des Sceaux et le Ministre de l'Economie. L'Adéic a donc la possibilité d'agir, si besoin, devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents.

Les actions de l'Adéic

La Défense des consommateurs s'inscrit à un double niveau. Il s'agit de les aider à faire face à un litige avec un professionnel avant de saisir le tribunal si besoin, mais aussi de participer à des groupes de travail, pour travailler en amont et faire avancer la législation. L'Adéic participe en ce sens à de nombreux groupes et commissions.

L'Education des consommateurs vise à ce que les prochaines générations détiennent les clefs pour « décoder » le monde de la consommation et ses enjeux. Elle les aide à devenir des citoyens-consommateurs avertis. A cette fin, l'Adéic mène des actions avec les équipes pédagogiques dans les établissements universitaires et scolaires du lycée à la maternelle.

L'Information des consommateurs a pour but, par une veille médiatique, d'alerter l'opinion, de renseigner et publier des articles ou des fiches pédagogiques. L'Adéic fournit à ses adhérents des informations, aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne.

L'Adéic est active est représentée dans ces différentes institutions :

- Agence Française de Sécurité des Aliments (AFSSA),
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS),
- Association Française de Normalisation (AFNOR),
- Association Française des Sociétés Financières (ASF),
- Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP),
- Comité Consultatif des Services Financiers (CCSF),
- Commission des Clauses Abusives (CCA),
- Conseil National de l'Alimentation (CNA),
- Conseil National de la Consommation (CNC) : un siège de titulaire et un siège de suppléant au Collège Consommateur et au Bureau,

- Conseil Supérieur d'Orientation de l'Economie Agricole (CSOEA),
- Conseil Supérieur d'Orientation (CSO),
- Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF),
- Groupe Communications Electroniques (GCE),
- Groupe Energie (GE),
- Groupe Services à la Personne (GSP),
- Institut National de la Consommation (INC) : un siège au Conseil d'Administration,
- Observatoire de la Sécurité des Cartes de Paiement (OSCP).

Pour avoir les nouvelles de l'ADEIC nationale http://www.adeic.fr/

A savoir

Les associations de consommateurs aident, conseillent, préparent les dossiers en cas de litiges importants mais elles ne peuvent pas se substituer à un avocat devant les tribunaux. Sauf dans les cas qui exigent la présence d'une partie civile.

Pour le soutien juridique, en plus de notre expérience, nous pouvons faire appel aux juristes du Centre Technique de la Consommation Languedoc-Roussillon et aux juristes de l'Adeic nationale qui va bientôt disposer de deux nouvelles collaboratrices juristes.

Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur Languedoc-Roussillon

Adéic 30
123, chemin de la garrigue – 30500 Saint Julien de Cassagnas – tel 04 66 61 75 90
adeicgard@club-internet.fr

Adéic 34
Maison des syndicats - 474, allée Henry II de Montmorency
BP 9027 - 34041 Montpellier cedex 1 - tel : 04 67 64 69 50

Adéic 11
14 bd Jean Jaurès – 11000 Carcassonne - tel 04 68 25 68 85
UD-11@unsa.org

Adéic 66
Pierre Casteiltort - BP 37031 – 66070 Perpignan Cedex –tel 04 68 67 59 34

J’adhère à l’ADEIC

Selon la loi de janvier 1971, une association agréée de consommateurs ne peut défendre que ses adhérents. Pour le prochain agrément de l'ADEIC, selon les directives du rapport Laurent repris par l'actuel ministre de la Consommation Benoit Hamon, les associations devront justifier d'un minimum de 10000 adhérents.

De ce fait à partir de notre prochaine Assemblée Générale une carte d'adhérent sera remise à tous les cotisants.

COTISATIONS

- 30 € (jour de souscription pour 365 jours) pour les adhérents directs
- 15 € pour les adhérents des syndicats de l’UNSA non-signataires d'une convention avec l'ADEIC nationale et les associations représentées au niveau national
- Libres cotisation de soutien (10 € seront les bienvenus) pour les membres des syndicats UNSA et des associations conventionnés auprès de l'Adéic nationale dont les membres du Conseil d'Administration .

Coupon à renvoyer avec un chèque libellé à l’ordre de votre ADEIC départementale

J’adhère à l’ADEIC

NOM : ……Prénom : ……

Adresse postale :
……

……

Adresse électronique : ……

- ❑ Je suis adhérent d’un syndicat UNSA ou d’une association signataire d’une convention avec l’Adéic
- ❑ Je suis adhérent d’un syndicat UNSA ou d’une association non-signataire d’une convention avec l’Adéic
- ❑ Je suis adhérent/e direct/e de l’ADEIC

Montant de ma cotisation : …….. euros